

PLAY OFFS FUTSAL REGIONAL 1 LFNA – SAISON 2018/2019 REGLEMENTATION DES ½ FINALES ET FINALE

PAGE 1/5

Le BELFA ayant désigné **un seul club** autorisé à disputer la phase d'accession interrégionale au D2 Futsal, la phase de Play-offs est organisée de la manière suivante :

REGLEMENTATION DES ½ FINALES

Secteur SUD

Les équipes terminant 1 et 2 disputent la phase de Play-Off.

Secteur NORD

Les équipes terminant 1 et 2 disputent la phase de Play-Off.

- Le 1^{er} du secteur NORD rencontrera le 2nd du secteur SUD
- Le 2nd du secteur NORD rencontrera le 1^{er} du secteur SUD

Ces deux rencontres (après tirage au sort pour l'ordre des matches qui a été effectué par la C.R. Futsal le 5 avril 2019) se dérouleront le samedi 20 avril 2019 dans le gymnase de l'Espace Cordouan 24 Rue Henry Dunant - 17200 ROYAN.

1. A.S. Pessac Châtaigneraie / A.J. Aulnaysienne Futsal à 14h00
2. Collectif Charente Angoulême Basseau / Girondins Futsal à 16h00

Durée des rencontres

2 x 20 minutes (temps effectif).

Un temps mort d'une minute par période et par équipe. Cumul des 5 fautes par période.

A la fin du temps réglementaire, si les deux équipes sont à égalité, l'arbitre procédera à **une prolongation de 2 x 5 minutes**. Les fautes subies durant la deuxième période du temps réglementaire restent actives. Si les deux équipes sont encore à égalité, l'arbitre fera exécuter l'épreuve des tirs au but pour déterminer le vainqueur (3 tireurs, remplaçants compris, si égalité à l'issue des 3 tirs, principe de la « mort subite »).

Réglementation technique

Réglementation fédérale : Lois du jeu – terrain – ballon – fautes et incorrections (règles Futsal – saison 2018/2019, complétées par le règlement F.I.F.A.).

Terrain : il est de la responsabilité des arbitres de marquer le terrain et de retirer les scotchs à la fin des rencontres.

Nombre de joueurs : Chaque équipe sera composée de 5 joueurs et de 7 remplaçants, gardien de but compris. Seuls les licenciés F.F.F. peuvent participer. Ne pourront participer aux rencontres que les joueurs licenciés au club dans la catégorie Seniors ou ayant la possibilité de pratiquer médicalement en seniors.

PLAY OFFS FUTSAL REGIONAL 1 LFNA – SAISON 2018/2019 REGLEMENTATION DES ½ FINALES ET FINALE

PAGE 2/5

A noter que le nombre de doubles licences sera limité à 4 de façon à rester dans les mêmes conditions de participation que la phase interrégionale d'accèsion en D2.

Le temps réel (temps arrêté) avec chronométrage électronique devra être également appliqué.

Ballons : Chaque club devra fournir un ballon de Futsal.

Maillots et chaussures : Les clubs devront avoir 2 jeux de maillots de couleur différente, numérotés de 1 à 12 et être équipés de chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des installations). Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçants et pour respecter les procédures de remplacement.

Rappel : Les **protège-tibias**, **brassard du capitaine** sont **obligatoires**; d'autres, facultatifs et encadrés (couleurs notamment) : chemises, cuissards, sur-chaussettes, etc... ; et d'autres, interdits : tous bijoux.

Arbitrage : Les **5 arbitres officiels des matches** seront désignés par la **Commission Régionale d'Arbitrage**.

Le 5^{ème} arbitre désigné est responsable de la table de marque électronique (décompte : du temps - des buts - des fautes - des temps morts) sous la responsabilité du délégué.

Les frais d'arbitrage (indemnité de 51 euros par arbitre sans frais de déplacement) seront supportés par moitié par les clubs en présence. **Les frais d'arbitrage seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités aux arbitres par virement bancaire.**

Délégué : Les frais du délégué, supportés par moitié par les clubs en présence, sont ainsi calculés : Indemnité kilométrique (24,06 € pour 0 à 60 km aller/retour de déplacement) ou au-delà (0,40 € par km aller et retour). **Les frais seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités au délégué par virement bancaire.**

Feuilles de matches : Elles seront éditées par la LFNA et confiées à des membres de la C.R. Futsal qui devront les retourner impérativement sous 48 heures à la Ligue.

Discipline : Les sanctions prononcées lors des matches de Futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. Les dossiers seront transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

Dans le cadre des rencontres de futsal, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2^{ème} avertissement ou exclusion directe).

Le joueur exclu ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants.

L'équipe peut être complétée après deux minutes effectives de jeu avec l'autorisation de l'arbitre ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.

Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.

PLAY OFFS FUTSAL REGIONAL 1 LFNA – SAISON 2018/2019 REGLEMENTATION DES ½ FINALES ET FINALE

PAGE 3/5

Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueurs et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueurs.

Tous les cas non-prévus et les litiges éventuels au présent règlement seront jugés en dernier ressort par la section futsal régionale



REGLEMENTATION DE LA FINALE

Les vainqueurs des deux rencontres des ½ Finales disputeront un match aller/retour pour désigner le club autorisé à disputer la phase d'accession interrégionale Futsal D2.

Ce match aller/retour (après tirage au sort pour l'ordre des matches qui a été effectué par la C.R. Futsal le 5 avril 2019) se déroulera ainsi :

Match Aller : Vainqueur match n° 1 / Vainqueur match n° 2 le /...../2019 à h dans le gymnase..... à

Match Retour : Vainqueur match n° 2 / Vainqueur match n° 1 le /...../2019 à h dans le gymnase..... à

En cas d'égalité à l'issue de ces deux rencontres, le départage sera établi selon les critères suivants :

- Le nombre de buts marqués à l'extérieur
- La discipline avec l'équipe ayant écopé du plus faible nombre de cartons jaunes et rouges
- En cas des deux critères ci-dessus non-suffisants pour départager les équipes, l'arbitre fera exécuter l'épreuve des tirs au but pour déterminer le vainqueur (3 tireurs, remplaçants compris, si égalité à l'issue des 3 tirs, principe de la « mort subite »).

Durée des rencontres

2 x 20 minutes (temps effectif).

Un temps mort d'une minute par période et par équipe. Cumul des 5 fautes par période.

Réglementation technique

Réglementation fédérale : Lois du jeu – terrain – ballon – fautes et incorrections (règles Futsal – saison 2018/2019, complétées par le règlement F.I.F.A.).

Terrain : il est de la responsabilité des arbitres de marquer le terrain et de retirer les scotchs à la fin de la rencontre.

Nombre de joueurs : Chaque équipe sera composée de 5 joueurs et de 7 remplaçants, gardien de but compris. Seuls les licenciés F.F.F. peuvent participer. Ne pourront participer aux rencontres que les joueurs licenciés au club dans la catégorie Seniors ou ayant la possibilité de pratiquer médicalement en seniors.

A noter que le nombre de doubles licences sera limité à 4 de façon à rester dans les mêmes conditions de participation que la phase interrégionale d'accession en D2.

Le temps réel (temps arrêté) avec chronométrage électronique devra être également appliqué.

Ballons : Chaque club devra fournir un ballon de Futsal.

PLAY OFFS FUTSAL REGIONAL 1 LFNA – SAISON 2018/2019 REGLEMENTATION DES ½ FINALES ET FINALE

PAGE 5/5

Maillots et chaussures : Les clubs devront avoir 2 jeux de maillots de couleur différente, numérotés de 1 à 12 et être équipés de chaussures appropriées (de préférence avec semelles blanches par respect des installations). Les chasubles (de couleur différente des maillots) sont obligatoires pour les remplaçants et pour respecter les procédures de remplacement.

Rappel : Les protège-tibias, brassard du capitaine sont obligatoires; d'autres, facultatifs et encadrés (couleurs notamment) : chemises, cuissards, sur-chaussettes, etc... ; et d'autres, interdits : tous bijoux.

Arbitrage : Les **3 arbitres officiels des matches** seront désignés par la **Commission Régionale d'Arbitrage**.

Le 3^{ème} arbitre désigné est responsable de la table de marque électronique (décompte : du temps - des buts - des fautes - des temps morts) sous la responsabilité du délégué.

Les frais d'arbitrage (indemnité de 51 euros par arbitre sans frais de déplacement) seront supportés par moitié par les clubs en présence. **Les frais d'arbitrage seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités aux arbitres par virement bancaire.**

Délégué : Les frais du délégué, supportés par moitié par les clubs en présence, sont ainsi calculés : Indemnité kilométrique (24,06 € pour 0 à 60 km aller/retour de déplacement) ou au-delà (0,40 € par km aller et retour). **Les frais seront imputés par la LFNA sur le compte des clubs et crédités au délégué par virement bancaire.**

Feuilles de matches : Elles seront éditées par la LFNA et envoyées aux clubs recevants qui devront les retourner impérativement (par courriel en suivant le match) et par courrier dès le lendemain du match à la Ligue.

Discipline : Les sanctions prononcées lors des matches de Futsal doivent être purgées, selon les modalités de purges telles que définies à l'article 226 des Règlements Généraux de la F.F.F. Les dossiers seront transmis à la Commission Régionale de Discipline pour suite à donner.

Dans le cadre des rencontres de futsal, les sanctions prononcées sont :

- Avertissement
- Exclusion (2^{ème} avertissement ou exclusion directe).

Le joueur exclu ne peut pas revenir dans le match, ni s'asseoir sur le banc des remplaçants.

L'équipe peut être complétée après deux minutes effectives de jeu avec l'autorisation de l'arbitre ou après un but marqué par l'équipe adverse avant ces deux minutes.

Si l'équipe en infériorité numérique marque un but, elle poursuit le jeu sans modification jusqu'au terme des deux minutes.

Si les deux équipes jouent avec 4 ou 3 joueurs et qu'un but est marqué, elles gardent le même nombre de joueurs.

Tous les cas non-prévus et les litiges éventuels au présent règlement seront jugés en dernier ressort par la section futsal régionale